

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PIETROSELLA

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 20 décembre 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

La COMMUNE DE QUASQUARA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de QUASQUARA (20142), identifiée au SIREN sous le numéro 212 002 539.

Et la COMMUNE D'ALBITRECCIA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville d'ALBITRECCIA (20128), identifiée au SIREN sous le numéro 212 000 087.

Elles possèdent conjointement et indivisément depuis plus de trente ans, sur la commune de PIETROSELLA (20166) à concurrence de :

- Soixante / quatre-vingt-septièmes (60/87èmes) indivis s'agissant de la commune de QUASQUARA ;
- Vingt-sept / quatre-vingt-septièmes (27/87èmes) indivis s'agissant de la commune d'ALBITRECCIA.

Lieudit rupione lotissement Castello Rosso, trois parcelles de terre cadastrée section AB n° 286 pour 0ha 12a 26ca, AB n°194 pour 00ha 10a 41ca et AB n°259 pour 00ha 08a 45ca

Lotissement Ghiatone, trois parcelles de terre cadastrée section AA n° 200 pour 0ha 26a 24ca lieudit ghiatone, AA n°205 pour 00ha 23a 22ca 30 allée des myrtes, AB N°102 pour 00ha 19a 53ca lieudit Aja di Petra.

Lotissement Isolella, une parcelle de terre 20166 route de Cruciata cadastré AA n°74 pour 00ha 21a 15ca.

Diverses parcelles de terres lieudit Marelicci cadastré AA 7 pour 00ha 47a 06ca et AA n°8 pour 10ha 86a 26ca.

Diverses parcelles de terres lieudit Arciquatra cadastré AA 167 pour 57ca et AA 168 pour 06a 26ca

Diverses parcelles de terres lieudit Stagnole cadastré AA 175 pour 04a 56ca et AA 258 pour 31a 61ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr